ANNEXE A : Modèle du formulaire de demande :

Formulaire de demande de remboursement de la spécialité ZAVESCA (§ 3430000 du chapitre IV de l'A.R. du 21 décembre 2001)

I – Identification du bénéficiaire (nom, prénom, N° d'affiliation) :

<u> </u>	<u>– Eléments</u>	<u>à attester</u>	par un	<u>médecii</u>	<u>ı spécialist</u>	<u>e attaché</u>	à un	<u>Centre reconn</u>	<u>u dans</u>	<u>le cadre</u>	<u>e des (</u>	<u>Conventio</u>	<u>ns de</u>	<u>rééduc</u>	cation	<u>de</u>
bé	énéficiaires	souffrant	d'une r	maladie ı	nétaboliqu	monoge	énique	e héréditaire ra	re :							

- Conditions relatives à l'établissement du diagnostic sur base d'une analyse de l'activité enzymatique de la bèta-glucocérébrosidase;
- Conditions relatives à la présence de manifestations cliniques graves de la maladie avant l'instauration de l'enzymothérapie ;
- Conditions relatives à l'existence d'un traitement enzymatique préalable par imiglucérase par voie intraveineuse suite auquel la maladie de mon patient est stabilisée;
- Conditions relatives à la stabilisation obtenue via ce traitement enzymatique;
- Conditions relatives à l'impossibilité de continuer ce traitement enzymatique, temporairement ou définitivement.

En outre,

1.	(si le bénéficiaire a déjà obtenu au moins une période de remboursement de la spécialité ZAVESCA sur base des	conditions
	du § 3430000 du chapitre IV de l'A.R. du 21 décembre 2001, passer directement au point 2. ci-dessous	

En ce qui concerne le diagnostic précis et la situation clinique de ce patient, j'atteste les éléments suivants :

1.1. Etablissement du diagnostic :

Dositivité d'une analyse de l'activité enzymatique de la bèta-glucocérébrosidase (*);

1.2. Manifestations of	cliniques graves liées à la maladie de Gaucher de Type I avant l'instauration de	l'enzymothérapie :

- 1.3. Traitement antérieur par imiglucérase intraveineuse:
 - 1.3.1. Traitement par enzymothérapie intraveineuse depuis ⊔⊔ / ⊔⊔⊔⊔ (mois / année)
 - 1.3.2. Trois eléments confirmant qu'il présente maintenant une forme stabilisée de la maladie de Gaucher :

 \sqcup une valeur d'hémoglobine supérieure à 10 g/dl et, en outre, une variation les 6 derniers mois de moins de 0,5 g/dl ET

⊔ une augmentation du taux de plaquettes d'au moins 50 % en cas de rate conservée ou au-delà de 100x10⁹/L après splénectomie, avec en outre une plaquettose stable présentant des variations de moins de 30x10⁹/L les 12 derniers mois.

FT

⊔ une baisse du taux d'activité de la chitotriosidase inférieure à 15.000 nmol/ml*h avec en outre des variations de ≤ 30 %

les 12 derniers mois.

1.3.3. Décision d'arrêter l'enzymothérapie à partir de ⊔⊔ / ⊔⊔⊔⊔ (mois / année)
1.3.4. Motivation de l'arrêt de l'enzymothérapie :

- 2. En ce qui concerne ma pratique et l'identification d'un pharmacien hospitalier de référence :
 - 2.1. Je suis attaché depuis le பப / பப / பபபப au Centre mentionné ci-après, qui est reconnu dans le cadre des Conventions de rééducation de bénéficiaires souffrant d'une maladie métabolique monogénique héréditaire rare :

Le nom et l'adresse exacte de ce Centre sont les suivants:

Numéro d'identification de convention INAMI de ce Centre: 7.89 - $\Box\Box\Box$ - $\Box\Box$

(je joins en annexe une attestation du médecin responsable de ce Centre, confirmant cette affectation)

2.2.	Identification d'un pharmacien hospitalier de référence, collaborant avec notre Centre: Nom et Prénom :
	Numéro INAMI <u>de l'hôpital</u> auquel ce pharmacien hospitalier est attaché: 7.10 - ⊔⊔⊔ - ⊔⊔ - ⊔⊔⊔ Adresse :
3. Je m'enga	age à
	er le traitement remboursé par miglustat en cas de détérioration du tableau clinique (*): soit une baisse du taux d'hémoglobine
-	soit une baisse du taux de plaquettes
ET	soit survenue d'une crise osseuse
⊔ fournir	au médecin-conseil les éléments de preuve qui soutiennent la situation attestée.
médecins du patier	age également, lorsque mon patient aura reçu le remboursement de la spécialité ZAVESCA, à communiquer au collège de s, désigné par la Commission de Remboursement des Médicaments, les données codées relatives à l'évolution et au devenir lt concerné, suivant les modalités fixées par le Ministre, comme décrites au point f) du § 3430000 du chapitre IV de l'A.R. du nbre 2001.
Sur base des	éléments mentionnés ci-dessus (*) et sur base du fait que :
	il s'agit d'une <u>première demande</u> d'autorisation de remboursement pour la spécialité ZAVESCA,
	il s'agit d'une <u>demande de prolongation</u> de remboursement pour la spécialité ZAVESCA, car ce patient a déjà obtenu au moins une période de remboursement de la spécialité ZAVESCA sur base des conditions du § 3430000 du chapitre IV de l'A.R. du 21 décembre 2001. La période précédemment autorisée est arrivée à échéance, et j'estime que ce traitement avec la spécialité ZAVESCA doit être poursuivi.
	ce patient nécessite de recevoir pendant une période de 6 mois le remboursement d'un traitement en monothérapie avec la /ESCA avec une posologie maximale de 3 capsules par jour.
III - Identifica	tion du médecin spécialiste visé au point Il ci-dessus :
	יייטער (nom)
	ишишишиши (prénom)
1-1111111111111111111111111111111111111	u-uuu (N°INAMI)
un rembourse annexe au p	xe au présent formulaire de demande, je joins le protocole de l'analyse de l'activité enzymatique de la bêta- psidase (uniquement pour une première demande d'autorisation, c'est à dire lorsque le bénéficiaire n'a encore jamais obtenu dement de la spécialité ZAVESCA sur base des conditions du § 3430000 du chapitre IV de l'A.R. du 21 décembre 2001). En présent formulaire, je joins un rapport d'évolution clinique détaillant les manifestations cliniques, les examens la motivation de la poursuite du traitement, ainsi qu'une copie des résultats biologiques effectués tous les 3 mois.
	(CACHET) (SIGNATURE DU MEDECIN)